Un service à votre disposition

Patrice Manfredi // 06.08.27.98.30 pmanfredi@enghien95.fr

Christine Wivincova // 01.34.28.46.23 cwivincova@enghien95.fr

Guillemette Baccon // 01.34.28.42.11 gbaccon@enghien95.fr

Retrouvez l'actualité et informez la ville

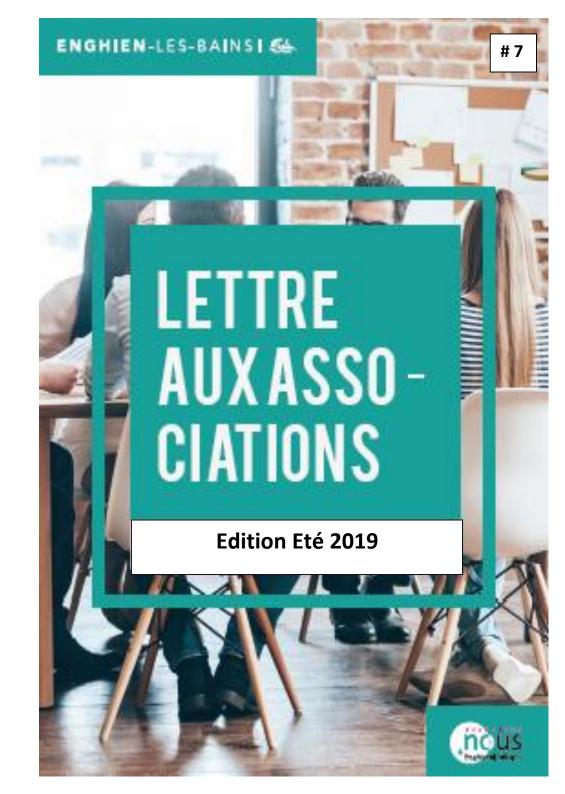
sur le site de la ville

www.enghienlesbains.fr

sur le compte Facebook ville Enghien les Bains



Directeur de la publication : Patrice Manfredi Service Animation - Vie Associative et Relations Européennes Mairie d'Enghien les Bains // 57, rue du Général de Gaulle



## L'Edito de Patrice Manfredi.

Auf wiedersehen Herr Klumpp!

un grand merci pour les nombreuses années où, sous votre mandat, nous avons mis à l'honneur les échanges européens entre nos deux municipalités.

Toujours attentif aux besoins de chacun, toujours prêt à nous recevoir, vous avez orienté le lien des citoyens de Bad Durrheim et d'Enghien les Bains vers l'amitié.

Il n'est pas question de nous dire adieu! Nous vous recevrons toujours avec le souhait de profiter de vos expériences et d'améliorer les échanges entre nos deux pays.

Un salut d'amitié à votre épouse qui fut une de nos meilleurs alliés.





Jacques Leroy
Maire Adjoint à la vie Associative
et aux relations des jumelages
Enghien Belgique

Adieu mon Ami....

25 ans ou ensemble, nous avons partagé la vie associative de nos deux communes.

Nous ne pouvons oublier ce rire de joie, ses poignées de main énormes, cette volonté de s'améliorer encore et d'aider les autres.

Ma peine et celle de mes amis d'Enghien reflète la perte d'une personne dont le cœur, la passion, la volonté et l'amour des citoyens aurait mérité que tu deviennes citoyen d'honneur de nos communes.

Adieu mon Ami....

## A L'AFFICHE



## Matinales du Kinomichi

Dimanche 23 Juin de 10h30 à 12h00 Jardin de la Villa du Lac



# Bouquet de Talents

Concert annuel des élèves de Thérèse Nedelec

Samedi 29 Juin à 20h30 - Salle Belhomme

Renseignements: 06 89 68 54 37



# Spectacle Musical Arménien

Samedi 29 Juin à 15h00 - Salle des Fêtes

Renseignements: 06 89 53 05 37

## A L'AFFICHE



## Fête du commerce

Dimanche 30 Juin, de 10h à 18h30

Organisée par l'Union des Commerçants



## Concours de Pêche

6 juillet de 8h à 15h 19 juillet : pêche de nuit 2 Août : pêche de nuit 31 Août : de 8h à 15h

Renseignements: 06 10 75 72 94



## Bar des sciences

Mardi 24 Septembre à 19h30 Salle des fêtes

Renseignements: 07 82 28 33 61

#### LETTRE AUX ASSOCIATIONS ETE 2019

## Associations – quoi de neuf ??

## • Association Ki Shin Dojos Enghien:

Organise des stages pour tous et portes ouvertes samedi 29 juin de 14h00 à 18h30 (portes ouvertes de 14h00 à 15h00) et dimanche 30 juin de 10h00 à 14h30 (portes ouvertes de 10h00 à 11h00), au gymnase le Veillard, rue le Veillard.

Informations et inscriptions: 06 17 32 13 64



## Association Ki Shin Dojos :

Organise des « matinales Kinomichi » au jardin de la Villa du lac. Cette animation, de 10h30 à 12h00, en accès libre, est accessible à tous.

C'est nouveau



Informations: 06 17 32 13 64

## Associations – quoi de neuf ??

## • Association l'Echiquier du Lac :





L'équipe jeune du club de l'Echiquier du Lac, arrivée première de son groupe en Nationale 3, a disputé Samedi 15 Juin les phases finales par équipe d'Ile de France pour une qualification en Nationale 2 la saison prochaine.

La finale s'est déroulée au club de St Maur des Fossés.

Enghien termine honorablement avec 3 points derrière Saint Mandé (3,5 points) et Franconville (4 points) mais devra attendre le mois de Septembre pour un hypothétique repêchage en N2.

Félicitation à tous les protagonistes et à leur entraineur et professeur, Alain Viot venu les coacher, pour la belle saison sportive de l'équipe Jeune qui progresse d'année en année.

Alain Koch, Président de l'échiquier du lac



## Association Les Voix du Lac :

Rendez-vous patriotique le **6 juillet** pour le ravivage de la Flamme à l'Arc de Triomphe et direction la Bretagne cet été. Les Voix du Lac donneront 2 concerts, les **20 et 21 juillet**, à Pleine Fougères.

## **Associations INFOS**

#### **COMMENT Créer son site internet GRATUITEMENT?**

Créer un site Internet n'est plus aussi compliqué qu'il y a quelques années.

C'est même devenu une expérience ludique. Adieu HTML, FTP et autres termes mystérieux. Aujourd'hui, le plus difficile est de faire un choix parmi les innombrables éditeurs de sites Internet en ligne disponibles sur le marché.

De nombreux éditeurs vous proposent des formules gratuites pour créer votre site web. Votre site se trouve alors dans le cloud : inutile de vous préoccuper de l'hébergement. Tout ce dont vous avez besoin, c'est un ordinateur et un navigateur (Google Chrome, Mozilla Firefox ou Microsoft Edge).

Une bonne affaire en apparence. Mais il est intéressant de se pencher sérieusement sur les atouts et les limites des éditeurs de sites web en ligne dont voici une liste succincte :

Webnode, Wix.com, Weebly, Jimdo, One.com, Mozello, Webself, Site W, e-monsite, Mobirise, Site123

## DE QUOI vous prive une formule gratuite?

Vous n'aurez certainement pas votre propre nom de domaine, car les domaines en .fr ou .com ont toujours un coût. En général, les fournisseurs vous proposent un sous-domaine, tel que votrenom.nomdel'éditeur.com.

Cela peut suffire à un site personnel, mais n'est pas recommandé pour les sites à usage professionnel ou commercial pour deux raisons principales :

- Cela ne donne pas une impression professionnelle.
- Le site sera moins bien référencé par les moteurs de recherche.
- Pas facile de se souvenir d'un nom aussi long.

Par ailleurs, de nombreux éditeurs insèrent des publicités pour eux-mêmes ou d'autres entreprises sur votre site gratuit — un autre point qui fait que votre site ne véhiculera pas une image professionnelle.

Et puis il y a les éditeurs qui ne proposent que des modèles de design démodés ou peu intéressants dans leurs formules gratuites et qui réservent les beaux modèles aux clients payants.

## Optimisation pour les moteurs de recherche (SEO)

Pour que votre site soit bien référencé dans Google, il est important de proposer du contenu de qualité, mais aussi de pouvoir gérer certains paramètres du site. Par exemple, il faudrait être capable de définir un titre et une description pour chaque page.

Toutes les versions gratuites ont en commun une limitation : vous ne pouvez pas utiliser votre propre nom de domaine. Le nom de domaine est un critère important pour le SEO. Il est très difficile pour un sous-domaine d'atteindre les premières pages des moteurs de recherche. Autre critère pouvant avoir un effet mineur sur votre classement : le chiffrement SSL (HTTPS). Ce protocole sécurise la transmission des données envoyées par exemple dans un formulaire de contact. À ce jour, seuls <u>Jimdo</u> et <u>Wix</u> ont mis en place le protocole SSL sur tous les sites.

Si vous avez de grandes ambitions en matière de référencement sur Google, envisagez de payer un abonnement à prix raisonnable (comme <a href="One.com">One.com</a> ou <a href="Jimdo">Jimdo</a>).

#### CONCLUSION

Il est possible de créer un site gratuitement tant que les limitations techniques ne vous gênent pas. Heureusement, <u>Jimdo</u>, <u>Webnode</u> et <u>e-monsite</u> proposent une assistance complète en français. Les packs gratuits sont un bon moyen de tester les fonctionnalités de base sans prendre de risques.

Gardez toujours à l'esprit qu'une fois votre site créé, le transférer chez un autre prestataire peut être vraiment fastidieux. Pensez à vos futurs projets au moment de faire votre choix, surtout si vous pouvez avoir besoin plus tard d'un nom de domaine et d'adresses e-mail correspondantes ou d'une version sans publicité de votre site.

Il y a également de nombreux autres critères à prendre en compte : l'assistance technique, la facilité générale d'utilisation ou encore les fonctionnalités supplémentaires telles qu'une boutique en ligne conforme à la législation française.

Si l'éditeur que vous avez choisi est bien la solution adaptée à votre projet, vous pourrez ensuite passer à une formule plus complète sans perdre votre contenu. Vous pourrez ainsi bénéficier d'un plus grand nombre de fonctionnalités intéressantes et de vous débarrasser des publicités.

Créer un site se fait en 5 étapes :

- 1. Créer un compte gratuit
- 2. Choisir un modèle qui vous plaît
- 3. Ajouter des pages
- 4. Personnaliser le contenu (textes, images, vidéo, etc.) / 5 . Mettre le site en ligne

\_\_\_\_\_

## Associations INFOS:

#### **Facebook**

Pour commencer, il faut comprendre que vos publications ne seront pas visibles pas tous les utilisateurs de Facebook mais, uniquement par vos abonnés si vous le souhaitez.

Petite conseil : une page Facebook doit être régulièrement alimentée.

## Comment créer un logo digne d'un pro?

Le site canva.com propose des outils gratuits pour créer votre logo, vos invitations, vos cartes de visite, vos certificats, retouchez vos photos...un vrai outil de professionnel.

## Comment faire décoller les adhésions?

Si septembre rime avec adhésions, comme remplir les rangs ?

- Faire la promotion de votre campagne d'adhésions
  - Mettez à jour la page d'accueil de votre site internet
  - Relancez vos anciens adhérents
  - Appuyez-vous sur des ambassadeurs et équipez-les
  - Relayez l'information sur vos réseaux sociaux
  - Organisez un pot de rentrée
  - Appuyez-vous sur les réseaux d'associations
- Faire passer le pas de l'adhésion
  - Expliquez les avantages liés à l'adhésion
  - Proposez différents tarifs
  - Proposez un tarif préférentiel avant une date précise
  - Récompensez vos premiers adhérents
  - Considérez l'adhésion comme un don et émettez des reçus fiscaux
  - Modernisez votre système d'adhésion
- Chouchouter vos adhérents
  - Envoyez-leur un mail de remerciements
  - Connaissez vos adhérents

#### LETTRE AUX ASSOCIATIONS ETE 2019

#### **BOITE A OUTILS**

Le Centre de Ressource et d'Information pour les bénévoles CRIB a mis en ligne une véritable boite à outils (<u>www.crib95.com/boite-a-outils</u>) avec des fiches thématiques sur :

- la création d'associations
- la fiscalité des associations
- l'emploi dans les associations
- la gestion comptable
- organiser une manifestation
- une partie « juridique »

#### Comment trouver des bénévoles ?

#### A propos de Compétence Bénévolat

Compétence Bénévolat est un facilitateur d'engagement. Par le conseil, les études, la formation continue, Compétence Bénévolat soutient les associations dans leur développement stratégique, les acteurs engagés dans le déploiement de leur pouvoir d'agir, les collectivités locales dans leur appui à la société civile soucieuse d'ouverture culturelle, de solidarité et d'écologie.



#### CONTACT

Annette BAUMANN

#### **EMAIL DU CONTACT**

valdoise@francebenevolat.org

#### TÉL

0603177226

#### **LIEU DE PERMANENCE**

6, avenue Mathilde 95210 SAINT-GRATIEN

France

#### **HEURE DE PERMANENCE**

En semaine, sur rendez-vous

LETTRE AUX ASSOCIATIONS ETE 2019

## Associations INFOS

Le siège d'une association peut-il être fixé au domicile d'un des membres ?

Oui, répond Service-public.fr, le siège d'une association peut-être le domicile d'un de ses membres — locataire ou propriétaire de son logement.

Dans une copropriété, la domiciliation doit respecter le règlement de copropriété, ne doit pas porter atteinte aux droits des autres copropriétaires, ni à la destination de l'immeuble. Les règles sur l'usage des parties privatives et des parties communes doivent être respectées pour éviter les troubles de voisinage.

ATTENTION : si cette domiciliation entraîne l'exercice d'une activité associative effective, il faut obtenir l'accord de tous les copropriétaires.

Une déclaration en préfecture est-elle obligatoire après chaque assemblée générale ?

Non, répond Service-public.fr

Chaque assemblée générale des membres n'implique pas forcement une déclaration en préfecture.

Certaines MODIFICATIONS doivent être déclarées en préfecture notamment en cas de :

- Modification du nom ou de l'objet de l'association
- Modification de l'adresse du siège et/ou de l'adresse de gestion
- Désignation de nouveaux dirigeants
- Modification des statuts.

**UNE QUESTION?** 

www.service-public.fr/associations

## Associations INFOS

# Quels sont les délais de conservation des documents d'une association ?

Les délais de conservation des documents varient selon leur nature. Voici quels exemples :

#### • Existence de l'association :

Les documents concernant la création de l'association doivent être conservés pendant **toute la durée d'existence** de l'association.

(Déclaration de l'association, récépissé de la déclaration, copie de la demande d'insertion au registre des associations et fondation d'entreprise JOAFE), extrait du JOAFE dans lequel a été publiée la déclaration (témoin de parution), statuts modifiés par ordre chronologique, règlements intérieurs modifiés par ordre chronologique.

ATTENTION : les informations relatives aux membres (nom, prénoms, adresse ...) ne peuvent pas être conservées après leur démission ou leur radiation, sauf accord de leur part.

#### • Fonctionnement de l'association :

Les documents relatifs au fonctionnement de l'association sont à conserver **au minimum 5 ans.** 

(Convocations de l'assemblée générale, feuille d'émargement, pouvoirs, procèsverbaux d'assemblée, bilan d'activités, rapports du commissaire aux comptes).

#### Documents financiers :

Les documents financiers doivent être conservés au **minimum 10 ans** : compte annuels, livres comptables et pièces justificatives.

#### Documents fiscaux :

Les documents permettant de justifier ce que l'association doit ou non aux services fiscaux sont à conserver au minimum 6 ans. Il en est de même pour les doubles des reçus des dons remis aux donateurs pour réductions d'impôt.

• Conservation des archives : Il n'y a pas d'obligation légale



